



COMPTES CONSOLIDÉS
2018

COMPTES CONSOLIDÉS **2018**

SOMMAIRE

- 04** Repères 2018
- 08** Bilan consolidé
- 10** Compte de résultat consolidé
- 11** État du résultat global consolidé
- 12** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 13** Variation des capitaux propres consolidés
- 14** Annexe des comptes consolidés
- 51** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

REPÈRES 2018

(y compris coentreprises)

1 063,0 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

48,8 M€

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

35,1 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

CHIFFRES D'AFFAIRES



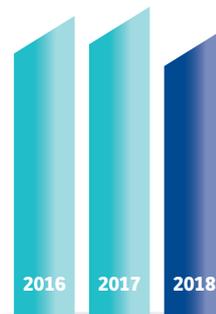
1 382,0 1 346,5 1 063,0

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



42,5 59,2 48,8

RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



36,6 37,7 35,1

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS
(CAFICE)



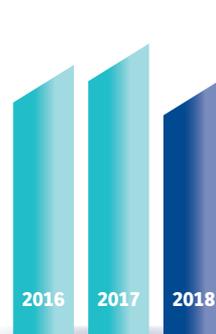
97,4 83,0 61,2

CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



93,1 157,9 175,4

TRÉSORERIE



486,2 524,4 463,4

REPÈRES 2018

(y compris coentreprises)

84

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

33

PAYS

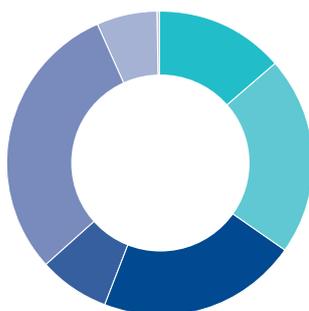
6 098

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES 1 063,0 M€

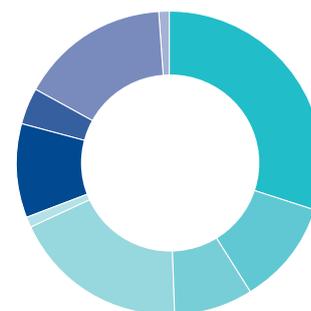
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	144,7
Europe	224,4
Amériques	226,8
Afrique	78,5
Moyen-Orient	320,5
Asie	68,0
Australie	0,1



PAR MÉTIER

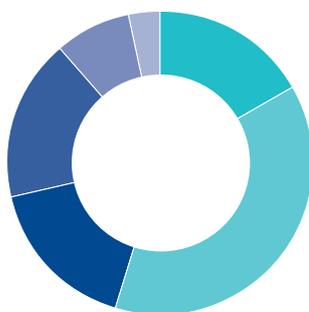
Tunnels	319,8
Routes	117,9
Ponts	90,5
Ferroviaire	197,2
Autres	11,6
Total Infrastructures de transport	737,0
Hydraulique	104,9
Énergie	43,4
Bâtiment	167,9
Grands équipements	9,8



CARNET DE COMMANDES 1 913,6 M€

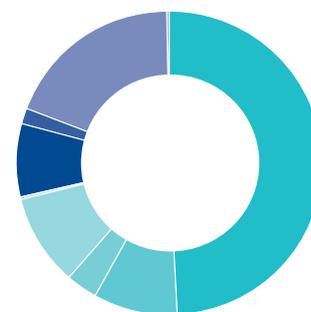
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	320,7
Europe	727,4
Amériques	320,2
Afrique	329,2
Moyen-Orient	157,5
Asie	58,6



PAR MÉTIER

Tunnels	957,8
Routes	173,9
Ponts	36,9
Ferroviaire	185,4
Autres	4,5
Total Infrastructures de transport	1 358,5
Hydraulique	154,1
Énergie	31,9
Bâtiment	368,8
Grands équipements	0,3



REPÈRES 2018

748,7 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

49,4 M€

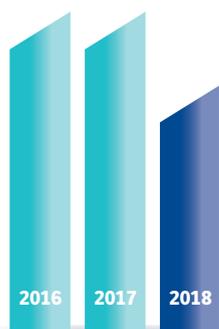
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

40,7 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

CHIFFRES D'AFFAIRES



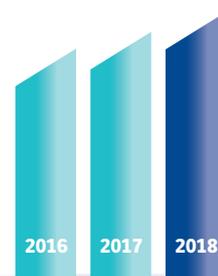
966,5 966,4 748,7

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



71,8 53,6 49,4

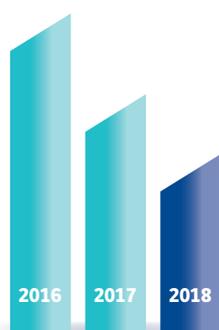
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



35,2 37,7 40,7

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS
(CAFICE)



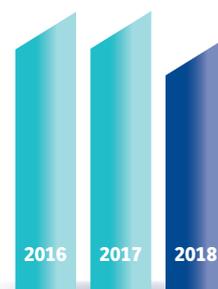
95,5 71,4 53,6

CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



93,1 157,9 149,8

TRÉSORERIE



502,5 503,8 456,1

REPÈRES 2018

73

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

31

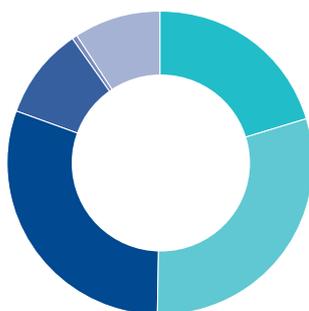
PAYS

4 767

SALARIÉS DANS LE MONDE

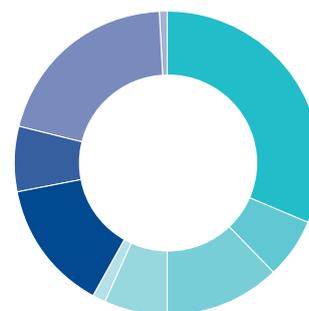
CHIFFRE D'AFFAIRES **748,7 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	152,7
Europe	224,4
Amériques	226,8
Afrique	72,9
Moyen-Orient	3,9
Asie	68,0

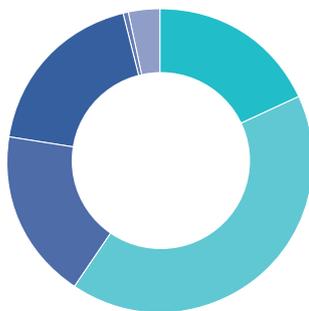


PAR MÉTIER

Tunnels	235,8
Routes	48,4
Ponts	90,5
Ferroviaire	50,3
Autres	11,5
Total Infrastructures de transport	436,5
Hydraulique	103,1
Énergie	51,4
Bâtiment	153,0
Grands équipements	4,7

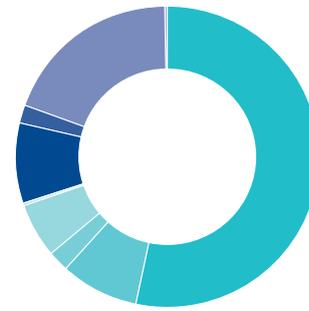
CARNET DE COMMANDES **1 761,7 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	320,7
Europe	727,4
Amériques	320,2
Afrique	329,2
Moyen Orient	5,6
Asie	58,6



PAR MÉTIER

Tunnels	942,8
Routes	148,0
Ponts	36,9
Ferroviaire	101,2
Autres	4,6
Total Infrastructures de transport	1 233,5
Hydraulique	154,1
Énergie	31,9
Bâtiment	341,9
Grands équipements	0,3



BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2018

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2018			EXERCICE 2017
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	1	1 691	917	774	799
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	106 252	64 974	41 278	35 378
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	-	-	-	1 231
Autres actifs financiers non courants	4	2 978	1 463	1 515	5 469
Impôts différés actifs non courants	16	26 938	-	26 938	18 847
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		138 122	67 617	70 505	61 724
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	6	6 568	-	6 568	11 022
Clients et comptes rattachés	6	207 278	1 169	206 109	226 741
Autres créances d'exploitation	6	352 183	11 559	340 624	418 861
Autres actifs courants	6	66 463	-	66 463	51 319
Actifs d'impôt exigible	6	1 779	-	1 779	2 896
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	302 570	139	302 431	312 628
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5-9	170 133	-	170 133	215 963
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 106 973	12 867	1 094 106	1 239 430
TOTAL ACTIF		1 245 096	80 484	1 164 611	1 301 154

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2018

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		100 000	100 000
Primes liées au capital		-	-
Réserves consolidées		9 081	20 199
Résultat net		40 747	37 677
Acompte sur dividendes		-	-
Capitaux propres part du Groupe		149 828	157 876
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		149 828	157 876
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	7	26 563	26 258
Provisions pour risques non courantes	8	72 591	66 366
Autres passifs non courants		12 019	5 259
Impôts différés passifs non courants	16	879	945
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		112 052	98 828
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour risques courantes	6-8	183 291	228 252
Fournisseurs	6	276 486	461 583
Passifs d'impôt exigible	6	1 230	860
Dettes financières courantes	9	16 433	24 781
Autres passifs courants	6-10	425 291	328 974
TOTAL PASSIFS COURANTS		902 731	1 044 450
TOTAL PASSIF		1 164 611	1 301 154

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Chiffre d'affaires	11-12	748 734	966 378
Produits des activités annexes		242	1 348
Produits d'exploitation	13	748 977	967 726
Achats consommés		(105 722)	(168 536)
Sous-traitance et autres charges externes		(403 620)	(448 552)
Charges de personnel	20	(239 506)	(257 953)
Impôts et taxes		(17 288)	(15 271)
Autres produits et charges opérationnels		14 263	(10 061)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		52 315	(13 793)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	49 418	53 560
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		6,60 %	5,54 %
Paiements en actions (IFRS 2)	14	(5 493)	(4 351)
Résultat des sociétés mises en équivalence		5 874	2 721
Autres éléments opérationnels courants		(180)	(141)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		49 618	51 789
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		6,63 %	5,36 %
Effets de périmètre et cessions de titres		(26)	(137)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		49 592	51 652
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		6,62 %	5,34 %
Coût de l'endettement financier brut		(1 011)	(1 063)
Produits financiers des placements de trésorerie		2 667	3 287
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		1 656	2 224
Autres produits et charges financiers	15	(469)	(354)
Charge nette d'impôts	16	(10 032)	(15 845)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		40 747	37 677
Part des minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		40 747	37 677
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,44 %	3,90 %
Nombre d'actions		6 666 667	6 666 667
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>		6,11	5,65

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros

	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	40 747	37 677
Écarts de conversion	(10 544)	26 067
Variations de juste valeur des instruments de couverture	700	-
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(9 844)	26 067
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(467)	2 356
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(467)	2 356
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(10 311)	28 423
dont : sociétés contrôlées	(9 784)	22 944
sociétés mises en équivalence	(527)	5 478
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	30 436	66 100
dont : part du Groupe	30 469	65 984
part des intérêts minoritaires	(33)	116

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	40 747	37 677
Dotations nettes aux amortissements	13 113	24 614
Dotations nettes aux provisions	1 086	1 063
Paiements en actions (IFRS 2)	1 059	912
Plus ou moins values de cession	(3 546)	(3 725)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(1 328)	(54)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(5 874)	(2 721)
Coût de l'endettement financier net	(1 656)	(2 224)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10 032	15 845
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	53 633	71 387
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(34 968)	(58 558)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(48 495)	(9 156)
Impôts payés	(2 321)	(6 880)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	1 656	2 224
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	-	-
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	(30 494)	(983)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(22 392)	(21 057)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 885	7 002
Acquisition d'immobilisations financières	1 505	(66)
Cession d'immobilisations financières	-	-
Incidence nette des variations de périmètre	-	-
Dividendes reçus des titres non consolidés	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	7 661	916
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(7 341)	(13 205)
Augmentation de capital de la société mère	-	-
Dividendes distribués par la société mère	-	-
Variation des emprunts et autres passifs financiers	-	-
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	(5 326)	(30 895)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(5 326)	(30 895)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	(43 161)	(45 083)
Trésorerie nette à l'ouverture	208 144	255 199
Incidence des variations des cours des devises	(254)	(1 972)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	164 729	208 144
Trésorerie nette à la clôture	164 729	208 144
Actifs financiers de gestion de trésorerie	302 431	312 628
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(11 029)	(16 962)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	456 131	503 810

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI-TAIRES	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>								
Au 31 décembre 2016	100 000	(29 748)	(2 255)	35 181	(10 124)	93 054	-	93 054
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	35 181	-	(35 181)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(35)	25 951	-	-	25 916	-	25 916
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	2 356	2 356	-	2 356
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1 127)	-	-	-	(1 127)	-	(1 127)
Résultat de l'exercice	-	-	-	37 677	-	37 677	-	37 677
Variations de périmètre et divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	100 000	4 271	23 696	37 677	(7 768)	157 876	-	157 876
Impact changements de méthodes (*)	-	(34 906)	-	-	(1 210)	(36 116)	-	(36 116)
Au 1^{er} janvier 2018	100 000	(30 635)	23 696	37 677	(8 978)	121 760	-	121 760
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	37 677	-	(37 677)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	81	(10 511)	-	700	(9 730)	-	(9 730)
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(467)	(467)	-	(467)
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(2 482)	-	-	-	(2 482)	-	(2 482)
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 747	-	40 747	-	40 747
Variations de périmètre et divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	100 000	4 641	13 185	40 747	(8 745)	149 828	-	149 828

Au 31 décembre 2018, le capital de la société mère est composé de 6 666 667 actions au nominal de 15 euros.

(*) Changements de méthodes comptables liés à la première application au 1^{er} janvier 2018 d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers », et décrits en note I.4.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

SOMMAIRE

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- 1 Principes généraux
- 2 Méthodes de consolidation
- 3 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
- 4 Changement de méthodes comptables
- 5 Information sectorielle économique

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 1 Immobilisations incorporelles nettes
- 2 Immobilisations corporelles nettes
- 3 Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 4 Autres actifs financiers non courants
- 5 Actifs financiers de gestion de trésorerie
- 6 Besoin (excédent) en fonds de roulement
- 7 Provisions pour avantages au personnel
- 8 Provisions pour risques et charges
- 9 Excédent (endettement) financier
- 10 Autres passifs courants
- 11 Chiffre d'affaires y compris les coentreprises
- 12 Chiffre d'affaires
- 13 Résultat opérationnel sur activité
- 14 Paiements en actions
- 15 Autres produits et charges financiers
- 16 Charge nette d'impôts
- 17 Transactions avec les parties liées
- 18 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 19 Engagements hors bilan
- 20 Charges de personnel - Effectif
- 21 Autres informations
- 22 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2018

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 (voir note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 »).

Toutefois, pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel et est présentée en note I.4 avec les coentreprises consolidées en mode proportionnel.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Les impacts de l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » sont décrits en note I.4.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2018 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018. Elles concernent principalement :

- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2018

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 16 « Contrats de location »

IFRS 16 modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement.

Compte tenu de la durée moyenne relativement courte des contrats de location de biens mobiliers (matériels de transport et matériels de chantier essentiellement) et de l'évolution continue du périmètre du Groupe, l'estimation à date de l'effet des retraitements de la nouvelle norme sur les états financiers du Groupe pourrait ne pas être représentative de l'impact qui sera à constater lors de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement), les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme est prise en compte. Les engagements mentionnés en note 19 « Engagements hors bilan » pourraient être différents des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. Les travaux de mise en œuvre sont en cours de finalisation, l'impact sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2019 devrait être limité.

Le Groupe utilisera la méthode de transition rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application.

IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat »

L'interprétation IFRIC 23 vient compléter les dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Cette interprétation est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs au niveau des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 suite à la mise en œuvre de cette interprétation.

Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

D'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, les nouveaux amendements à IAS 19 précisent qu'en cas de modification, réduction ou liquidation de régime à prestations définies survenue au cours de l'exercice, le coût des services rendus et les intérêts nets doivent être réévalués pour la période qui suit sur la base des mêmes hypothèses que celles utilisées pour la réévaluation du passif (actif) net. Les exigences relatives au plafonnement de l'actif lors de cette réévaluation ont été clarifiées.

Les analyses menées par le Groupe ont confirmé la concordance des clarifications apportées par les nouveaux amendements à IAS 19 avec les méthodes et hypothèses actuellement en vigueur au sein du Groupe pour l'évaluation des régimes de retraite.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION**2.1 Périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont VINCI Construction Grands Projets détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI

Construction Grands Projets réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles, etc.) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, VINCI Construction Grands Projets peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par VINCI Construction Grands Projets (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, etc.).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (joint operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La plupart des partenariats de VINCI Construction Grands Projets correspondent à des activités conjointes. Pour contractualiser nos activités en partenariat, nous avons généralement recours aux sociétés en participation (SEP), aux groupements ou aux consortiums.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI Construction Grands Projets ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

31.12.2018

(en nombre de sociétés)	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	15	4	11
Mise en équivalence	4	-	4
TOTAL	19	4	15

31.12.2017

(en nombre de sociétés)	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	15	4	11
Mise en équivalence	4	-	4
TOTAL	19	4	15

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est donc appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats, etc.) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel, qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19), ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts incrémentaux liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense » ; cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions VINCI, de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et de plans d'épargne Groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note II.14 « Paiements en actions ».

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

3.1.3 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

3.1.4 Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus.

3.1.5 Évaluation à la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de ses instruments dérivés, ses actifs financiers disponibles à la vente, ses actifs financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises (note 4.2 « Norme IFRS 9 "Instruments financiers" »).

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction conformément aux dispositions de la norme IFRS 15 selon la méthode de l'avancement. L'avancement est

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options et d'actions de performance VINCI ainsi que les offres de souscription aux plans d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent, à ce titre, un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date

d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charges sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les effets d'actualisation.

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué

des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
■ gros œuvre	de 20 à 50 ans
■ installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobilier et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3. 13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3. 14 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3. 15 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues,

à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

3. 16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

3. 16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

■ Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30% par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3. 16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3. 17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3. 18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3. 19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note I.3.20 « Disponibilité et équivalents de trésorerie »).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 20 Disponibilité et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

3. 21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3. 21.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et

sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3. 21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3. 22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3. 23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3. 24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3. 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

4. 1 Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur au sein de l'Union européenne. Au regard des impacts peu significatifs identifiés, la norme IFRS 15 a été appliquée de façon rétrospective aux contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2018, selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ». Les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées et continuent à être présentées conformément à l'ancien référentiel comptable (IAS 11 « Contrats de construction », IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et les différentes interprétations existantes, notamment IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »).

Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a diminué le montant de ses capitaux propres d'ouverture à hauteur de 31,2 millions d'euros, net d'impôts différés, pour refléter l'effet cumulatif de la première application de la norme. Cet impact est issu de l'appréciation selon IFRS 15 du caractère hautement probable de certaines réclamations qualifiées de revenus variables alors qu'IAS 11 autorisait leur comptabilisation dès lors qu'elles étaient simplement probables. Cette nouvelle disposition sur les revenus variables est désormais appliquée à l'ensemble des contrats du Groupe. Cet impact est jugé peu significatif eu égard au nombre de contrats exécutés par le Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 15, décrites ci-dessous, pour l'évaluation et la comptabilisation du chiffre d'affaires consolidé.

Principes d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond au chiffre d'affaires issu de ses activités de construction et de services.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, IFRS 15 impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires.

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par VINCI Construction Grands Projets et ses filiales consolidées au titre de leur activité principale.

Au regard des activités principales, les contrats de construction et de services ne comprennent, dans la majorité des contrats, qu'une seule obligation de performance, dont la réalisation est effectuée progressivement.

Pour mesurer l'avancement des contrats de construction et de services, le Groupe utilise une méthode basée sur un avancement physique. Par conséquent, la comptabilisation du chiffre d'affaires s'effectue sur la base des coûts engagés à chaque arrêté par rapport au total des coûts budgétés.

Les modifications de contrat (portant sur le prix et/ou la portée du contrat) sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Lorsque des modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant les « prix de vente séparés » des biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe détermine s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange. A contrario, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas principal dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire.

Les coûts d'obtention du contrat qui n'auraient pas été engagés si le Groupe ne l'avait pas obtenu sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils sont recouvrables et amortis sur la durée estimée du contrat. À l'échelle du Groupe, les coûts d'obtention

du contrat, immobilisés et amortis sur une durée supérieure à un an, ne sont pas significatifs.

Les créances clients du Groupe représentent le droit inconditionnel à percevoir une contrepartie (« un paiement ») lorsque les services ou les biens promis au client dans le contrat ont été fournis. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les soldes d'ouverture et de clôture des créances clients sont présentés en note II.6 « Besoin (Excédent) en fonds de roulement ». A contrario, lorsque ce droit est subordonné à la fourniture d'autres biens ou services et/ou à la réalisation de jalons ou étapes définis dans le contrat, le Groupe considère le montant représentatif de ce droit « conditionnel » comme un actif sur contrat. Les montants alloués à toute obligation du Groupe de fournir des biens ou des services pour lesquels il a déjà reçu un paiement, ou pour lesquels le droit à ce paiement est exigible, sont considérés comme des passifs sur contrats conformément à la norme IFRS 15.

Au sein du Groupe, les actifs sur contrats correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants et aux retenues de garanties. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les actifs sur contrats font l'objet d'une analyse pour apprécier les risques éventuels de non-recouvrabilité (« risque de crédit »). Les passifs sur contrats sont principalement constitués des avances reçues et des produits constatés d'avance.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée conformément à la norme IAS 37, indépendamment de l'avancement du chantier, et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dès lors qu'ils sont considérés comme hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison, exclues du champ d'application de la norme IFRS 15, sont présentées au passif du bilan (voir note II.8 « Provisions pour risques et charges »).

Les produits des activités annexes regroupent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises, des études et des redevances.

4.2 Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

IFRS 9 « Instruments financiers », expose les dispositions à suivre pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers et de certains contrats d'achat ou vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », qui a été appliquée jusqu'au 31 décembre 2017.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

Phase I – Classement et évaluation des actifs financiers

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Lors de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe a procédé à la revue des caractéristiques, notamment de rémunération, de ses actifs financiers. Du fait de la pratique du Groupe dans la gestion de ses actifs financiers et le Groupe ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers du Groupe respectait le critère « *Solely Payment of Principal and Interest (SSPI)* » tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

Le Groupe a également procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué principalement de titres de participation non consolidés, afin de déterminer la méthode d'évaluation de chaque titre (soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par capitaux propres). Les titres présents en portefeuille au 1^{er} janvier 2018 ont été évalués en très large majorité à la juste valeur par résultat.

Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable à chaque clôture, ils sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de la quote-part des capitaux propres détenus.

À chaque acquisition de titres de capitaux propres, une analyse similaire sera conduite afin de déterminer l'intention de gestion du Groupe, caractérisant alors le mode de comptabilisation des variations de juste valeur.

Les prêts et créances et actifs disponibles à la vente demeurent présentés au bilan en « Autres actifs financiers non courants » (note II.4).

Phase II – Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme a également fait évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe puisque IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Une analyse des portefeuilles de créances commerciales et financières, ainsi que des prêts octroyés, notamment à des sociétés mises en équivalence, a été menée.

Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales. L'étude de l'historique de pertes constatées sur ces créances n'a fait ressortir aucun montant significatif.

Afin d'estimer le risque de non recouvrement des actifs financiers du Groupe, une analyse des pertes constatées sur l'exercice sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Phase III – Comptabilité de couverture

Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture vont permettre au Groupe de mettre en concordance la comptabilité et sa politique de gestion des risques.

Les dispositions d'IFRS 9 permettent de comptabiliser la variation de valeur de l'ensemble des coûts de couverture (report/déport, swap de base et primes d'options) en autres éléments du résultat global et de les recycler par résultat linéairement en cas de couverture d'une période de temps ou, dans le cas d'une couverture de transaction, au même rythme que la reconnaissance de l'opération couverte. Ce recyclage sera présenté au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier net pour toutes les opérations qualifiées comptablement de couverture.

Le Groupe a choisi d'appliquer rétrospectivement ces nouvelles modalités d'enregistrement des coûts de couverture, pour l'ensemble de ses instruments qualifiés comptablement d'instruments de couverture. L'impact de l'application de ce nouveau modèle est de (-4,9) millions d'euros.

La méthode de transition retenue a été la méthode simplifiée. Ainsi les comptes 2017 n'ont pas été retraités ; seul le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 a été ajusté afin de tenir compte de l'ensemble de ces impacts.

Les impacts de la première application d'IFRS 15 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sur le bilan d'ouverture du Groupe sont présentés ci-après :

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

Bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018

ACTIF				
<i>en millions d'euros</i>	01.01.2018 publié	Impacts IFRS 15	Impacts IFRS 9	01.01.2018 retraité
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles	0,8	-	-	0,8
Écarts d'acquisition	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	35,4	-	-	35,4
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1,2	-	-	1,2
Autres actifs financiers non courants	5,5	-	-	5,5
Impôts différés actifs non courants	18,8	9,0	-	27,8
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	61,7	9,0	-	70,7
ACTIFS COURANTS				
Stocks et travaux en cours	11,0	-	-	11,0
Clients et comptes rattachés	226,7	(30,0)	-	196,7
Autres créances d'exploitation	418,9	-	(4,9)	413,9
Autres actifs courants	51,3	-	-	51,3
Actifs d'impôt exigible	2,9	-	-	2,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	312,6	-	-	312,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	216,0	-	-	216,0
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 239,4	(30,0)	(4,9)	1 204,5
TOTAL ACTIF	1 301,2	(21,0)	(4,9)	1 275,2

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	01.01.2018 publié	Impacts IFRS 15	Impacts IFRS 9	01.01.2018 retraité
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	100,0	-	-	100,0
Primes liées au capital	-	-	-	-
Réserves consolidées	20,2	(31,2)	(4,9)	(15,9)
Résultat net	37,7	-	-	37,7
Acompte sur dividendes	-	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe	157,9	(31,2)	(4,9)	121,8
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	157,9	(31,2)	(4,9)	121,8
PASSIFS NON COURANTS				
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	26,3	-	-	26,3
Provisions pour risques non courantes	66,4	10,2	-	76,6
Autres passifs non courants	5,3	-	-	5,3
Impôts différés passifs non courants	0,9	-	-	0,9
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	98,8	10,2	-	109,0
PASSIFS COURANTS				
Provisions pour risques courantes	228,3	-	-	228,3
Fournisseurs	461,6	-	-	461,6
Passifs d'impôt exigible	0,9	-	-	0,9
Dettes financières courantes	24,8	-	-	24,8
Autres passifs courants	329,0	-	-	329,0
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 044,5	-	-	1 044,5
TOTAL PASSIF	1 301,2	(21,0)	(4,9)	1 275,2

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2018

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	RÉSERVES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORI-TAIRES	TOTAL
<i>en millions d'euros</i>								
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier publié	100,0	4,3	23,7	37,7	(7,8)	157,9	-	157,9
impacts IFRS 15	-	(31,2)	-	-	-	(31,2)	-	(31,2)
impacts IFRS 9	-	(3,7)	-	-	(1,2)	(4,9)	-	(4,9)
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier retraité	100,0	(30,6)	23,7	37,7	(9,0)	121,8	-	121,8



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

5. INFORMATION SECTORIELLE ÉCONOMIQUE

La norme IFRS 11 « Partenariats », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2014, entraîne la comptabilisation des chantiers en partenariat qui sont réalisés par l'intermédiaire d'une coentreprise par mise en équivalence (alors qu'elles étaient antérieurement consolidées en mode proportionnel). Pour VINCI Construction Grands Projets, les coentreprises sont principalement des contrats de construction et de génie civil réalisés en partenariat. Pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel.

Les états de synthèse présentés ci-après montrent l'impact du retraitement des coentreprises présentées en mode proportionnel sur les comptes IFRS, afin de produire les états financiers économiques utilisés pour le reporting opérationnel.



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

5.1 Bilan consolidé

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2018	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2017 publié	Rappel 31.12.2017 Information sectorielle économique
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	774	154	928	799	889
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	41 278	18 796	60 074	35 378	67 193
Participations dans les sociétés mises en équivalence	-	-	-	1 231	-
Autres actifs financiers non courants	1 515	358	1 873	5 469	5 655
Impôts différés actifs non courants	26 938	(6 600)	20 338	18 847	18 847
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	70 505	12 708	83 213	61 724	92 584
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	6 568	1 489	8 057	11 022	13 328
Clients et comptes rattachés	206 109	335 563	541 672	226 741	416 957
Autres créances d'exploitation	340 624	51 510	392 134	418 861	523 378
Autres actifs courants	66 463	812	67 275	51 319	53 413
Actifs d'impôt exigible	1 779	-	1 779	2 896	2 896
Actifs financiers de gestion de trésorerie	302 431	689	303 120	312 628	314 081
Disponibilités et équivalents de trésorerie	170 133	29 135	199 269	215 963	289 123
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 094 106	419 199	1 513 305	1 239 430	1 613 177
TOTAL ACTIF	1 164 611	431 907	1 596 518	1 301 154	1 705 760

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2018	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2017 publié	Rappel 31.12.2017 Information sectorielle économique
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	100 000	-	100 000	100 000	100 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-
Réserves consolidées	9 081	31 200	40 281	20 199	20 199
Résultat net	40 747	(5 600)	35 147	37 677	37 677
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe	149 828	25 600	175 428	157 876	157 876
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	149 828	25 600	175 428	157 876	157 876
PASSIFS NON COURANTS					
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	26 563	-	26 563	26 258	26 258
Provisions pour risques non courantes	72 591	(54 232)	18 359	66 366	17 171
Autres passifs non courants	12 019	-	12 019	5 259	5 259
Impôts différés passifs non courants	879	-	879	945	945
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	112 052	(54 232)	57 820	98 828	49 633
PASSIFS COURANTS					
Provisions pour risques courantes	183 291	78 645	261 936	228 252	311 475
Fournisseurs	276 486	270 291	546 777	461 583	669 727
Passifs d'impôt exigible	1 230	290	1 520	860	1 089
Dettes financières courantes	16 433	22 555	38 988	24 781	78 765
Autres passifs courants	425 291	88 758	514 049	328 974	437 195
TOTAL PASSIFS COURANTS	902 731	460 539	1 363 270	1 044 450	1 498 251
TOTAL PASSIF	1 164 611	431 907	1 596 518	1 301 154	1 705 760

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

5.2 Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2018	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2017 publié	Rappel 31.12.2017 Information sectorielle économique
Chiffre d'affaires	748 734	314 288	1 063 022	966 378	1 346 547
Produits des activités annexes	242	66	308	1 348	1 805
Produits d'exploitation	748 977	314 354	1 063 330	967 726	1 348 352
Achats consommés	(105 722)	(39 690)	(145 412)	(168 536)	(235 534)
Sous-traitance et autres charges externes	(403 620)	(193 131)	(596 751)	(448 552)	(675 743)
Charges de personnel	(239 506)	(53 271)	(292 777)	(257 953)	(328 938)
Impôts et taxes	(17 288)	(354)	(17 642)	(15 271)	(15 900)
Autres produits et charges opérationnels	14 263	(4 302)	9 961	(10 061)	(13 143)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	52 315	(24 207)	28 108	(13 794)	(19 930)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	49 418	(601)	48 816	53 560	59 165
Paiements en actions (IFRS 2)	(5 493)	-	(5 493)	(4 351)	(4 351)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5 874	(5 905)	(31)	2 721	(143)
Autres éléments opérationnels courants	(180)	34	(147)	(141)	(140)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	49 618	(6 473)	43 145	51 789	54 532
Effets de périmètre et cessions de titres	(26)	-	(26)	(137)	(137)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	49 592	(6 473)	43 119	51 652	54 395
Coût de l'endettement financier brut	(1 011)	(2 197)	(3 208)	(1 062)	(4 450)
Produits financiers des placements de trésorerie	2 667	688	3 355	3 287	3 965
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 656	(1 509)	147	2 224	(484)
Autres produits et charges financiers	(469)	-	(469)	(354)	(354)
Charge nette d'impôts	(10 032)	2 382	(7 650)	(15 845)	(15 879)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	40 747	(5 600)	35 147	37 677	37 677
Part des minoritaires	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	40 747	(5 600)	35 147	37 677	37 677

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

5.3 Chiffre d'affaires

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2018	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2017 publié	Rappel 31.12.2017 Information sectorielle économique
SEGMENTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)					
France	152,7	(8,0)	144,7	109,8	109,8
Europe	224,4	-	224,4	297,0	297,0
Amériques	226,8	-	226,8	294,1	294,1
Afrique	72,9	5,6	78,5	60,7	65,8
Asie	68,0	-	68,0	204,4	204,4
Moyen-Orient	3,9	316,6	320,5	0,4	375,2
Océanie	-	0,1	0,1	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	748,7	314,3	1 063,0	966,4	1 346,3

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

5.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 1/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2018	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2017 publié	Rappel 31.12.2017 Information sectorielle économique
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	40 747	(5 600)	35 147	37 677	37 677
Dotations nettes aux amortissements	13 113	7 937	21 050	24 614	36 390
Dotations nettes aux provisions	1 086	(5 228)	(4 142)	1 063	(7 177)
Paiements en actions (IFRS 2)	1 059	-	1 059	912	912
Plus ou moins values de cession	(3 546)	5 441	1 895	(3 725)	(1 230)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(1 328)	-	(1 328)	(54)	(54)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(5 874)	5 905	31	(2 721)	143
Coût de l'endettement financier net	(1 656)	1 509	(147)	(2 224)	484
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10 032	(2 382)	7 650	15 845	15 879
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	53 633	7 582	61 215	71 387	83 025
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(34 968)	(18 882)	(53 850)	(58 558)	(33 172)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(48 495)	(4 990)	(53 485)	(9 156)	(4 156)
Impôts payés	(2 321)	48	(2 272)	(6 880)	(6 774)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	1 656	(1 509)	147	2 224	(484)
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	(30 494)	(17 751)	(48 245)	(983)	38 439
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(22 392)	(363)	(22 755)	(21 057)	(25 509)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 885	6 242	12 127	7 002	8 597
Acquisition d'immobilisations financières	1 505	(1 663)	(158)	(66)	(66)
Cession d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Incidence nette des variations de périmètre	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des titres non consolidés	-	-	-	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	7 661	-	7 661	914	916
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(7 341)	4 215	(3 126)	(13 205)	(16 062)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

5.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 2/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2018	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2017 publié	Rappel 31.12.2017 Information sectorielle économique
Augmentation de capital de la société mère	-	-	-	-	-
Dividendes distribués par la société mère	-	-	-	-	-
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	(5 326)	807	(4 519)	(30 895)	(29 952)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(5 326)	807	(4 518)	(30 895)	(29 953)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	(43 161)	(12 729)	(55 890)	(45 083)	(7 576)
Trésorerie nette à l'ouverture	208 144	19 177	227 321	255 199	235 929
Incidence des variations des cours des devises	(254)	132	(122)	(1 972)	(1 032)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	164 729	6 580	171 309	208 144	227 321

Trésorerie nette à la clôture	164 729	6 580	171 309	208 144	227 321
Actifs financiers de gestion de trésorerie	302 431	689	303 120	312 628	314 081
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(11 029)	-	(11 029)	(16 962)	(16 962)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	456 131	7 269	463 400	503 810	524 440

5.5 Excédent financier net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2018	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2017 publié	Rappel 31.12.2017 Information sectorielle économique
Comptes courants de trésorerie passifs	(8 780)	-	(8 780)	(13 252)	(13 252)
Autres dettes financières courantes	(2 249)	-	(2 249)	(3 710)	(3 710)
Découverts	(5 404)	(22 555)	(27 959)	(7 819)	(61 802)
Dettes financières courantes	(16 433)	(22 555)	(38 988)	(24 781)	(78 764)
ENDETTEMENT BRUT	(16 433)	(22 555)	(38 988)	(24 781)	(78 764)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	302 431	689	303 120	312 628	314 081
Disponibilités et équivalents de trésorerie	170 133	29 135	199 269	215 963	289 123
Total actifs financiers	472 564	29 824	502 388	528 592	603 204
EXCÉDENT FINANCIER NET	456 131	7 269	463 400	503 810	524 440

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

II NOTES RELATIVES AU BILAN
ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2018
Valeur brute	2 843	398	(1 456)	(95)	1 691
Amortissements et provisions	(2 044)	(313)	1 441	-	(917)
TOTAL VALEUR NETTE	799	85	(15)	(95)	774

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2018
Valeur brute	119 438	21 994	(36 246)	1 066	106 252
Amortissements et provisions	(84 060)	(14 458)	34 834	(1 290)	(64 974)
TOTAL VALEUR NETTE	35 378	7 536	(1 412)	(224)	41 278

2.2 Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	-	-	-
Constructions	11	(10)	1
Installations techniques, matériel	66 591	(46 122)	20 469
Matériel de transport	11 161	(8 690)	2 472
Mobilier de bureau, informatique, agencement	13 087	(10 153)	2 935
Immobilisations en cours	15 401	-	15 401
TOTAL VALEUR NETTE	106 252	(64 974)	41 278

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

2.3 Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018
Terrains	-
Constructions	-
Installations techniques, matériel	12 079
Matériel de transport	1 285
Mobilier de bureau, informatique, agencement	1 395
Immobilisations en cours	7 235
TOTAL INVESTISSEMENTS	21 994

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Valeur des titres en début d'exercice	1 205	1 231
Augmentation / réduction de capital des sociétés mises en équivalence	-	(1 505)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	2 721	5 874
Dividendes distribués	-	-
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(2 695)	(5 601)
TOTAL VALEUR NETTE	1 231	-

3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence » s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
CTM	60,00 %	1 231	-

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	380 169	322 288
Résultat opérationnel	5 507	7 380
Résultat net	2 721	5 874
BILAN		
Capitaux propres	(49 165)	(45 324)
Actifs courants	397 168	426 045
Actifs non courants	32 091	19 307
Passifs courants	478 424	490 676
Passifs non courants	-	-
Endettement financier net	19 506	6 017

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participation	2 686	(1 421)	1 265
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	173	-	173
Autres actifs financiers non courants	119	(42)	77
TOTAL VALEUR NETTE	2 978	(1 463)	1 515

Au 31 décembre 2018, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00 %	762
SITEC	99,68 %	275
Société Centrale de Matériel	99,99 %	152

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	312 628	302 431
OPCVM	145 320	101 784
Trésorerie	70 643	68 349
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	215 963	170 133

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 249,2 millions d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	11 022	6 568
Clients et comptes rattachés	226 741	206 109
Autres créances d'exploitation	418 861	340 624
Autres actifs courants	51 319	66 463
Actifs d'impôt exigible	2 896	1 779
Stocks et créances d'exploitation (I)	710 839	621 542
Dettes fournisseurs	461 583	276 486
Autres passifs courants	328 974	425 291
Passifs d'impôt exigible	860	1 230
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	791 417	703 007
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(80 578)	(81 465)
Provisions courantes	(228 252)	(183 291)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(308 830)	(264 756)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL**7.1 Engagements de retraite**

Les engagements de retraite du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Taux d'actualisation	1,75 %	1,70 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	2,60 %	2,60 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraite concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	27 244
Dont part à moins d'un an	2 649

7.2 Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

en milliers d'euros

	EXERCICE 2018
Ouverture de la période	26 364
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	413
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	467
Clôture de la période	27 244

7.3 Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

7.4 Autres avantages au personnel

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	2 082
Dont part à moins d'un an	114

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	EXERCICE 2018
Garanties données aux clients	17 108	8 149	(4 101)	(1 042)	79	20 192
Remise en état des sites	40 032	10 788	(19 820)	(90)	16	30 927
Pertes à terminaison	95 131	27 354	(69 427)	-	-	53 057
Litiges	21 813	3 241	(207)	(4 657)	95	20 285
Restructuration	2 526	1 473	(796)	(730)	-	2 473
Autres risques courants	709	1 370	-	-	3	2 083
Reclassement part à moins d'un an non courant	50 933	-	-	-	3 341	54 273
Risques courants	228 252	52 375	(94 351)	(6 519)	3 534	183 291
Risques financiers	54 610	52	(70)	-	5 126	59 718
Autres risques non courants	62 689	16 057	(2 728)	(7 949)	(922)	67 146
Reclassement part à moins d'un an non courant	(50 933)	-	-	-	(3 341)	(54 273)
Risques non courants	66 366	16 109	(2 798)	(7 949)	863	72 591
TOTAL GÉNÉRAL	294 618	68 484	(97 149)	(14 468)	4 397	255 882

Les natures de provisions sont définies dans les notes I 3.21 et I 3.22 « Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe » de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 456,1 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Comptes courants de trésorerie passifs	(13 252)	(8 780)
Autres dettes financières courantes	(3 710)	(2 249)
Découverts	(7 819)	(5 404)
Dettes financières courantes	(24 781)	(16 433)
ENDETTEMENT BRUT	(24 781)	(16 433)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	312 628	302 431
Disponibilités et équivalents de trésorerie	215 963	170 133
EXCÉDENT FINANCIER NET	503 810	456 131

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 425,3 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Clients - avances sur travaux	126 236	151 923
Produits constatés d'avance	56 032	89 577
Comptes courants d'exploitation	4 796	27 983
Dettes fiscales et sociales	51 285	48 356
Autres dettes courantes	90 625	107 452
TOTAL	328 974	425 291

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES COENTREPRISES

La norme IFRS 11 « Partenariats », consistant à comptabiliser des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Chiffre d'affaires consolidé	748,7	966,4
Chiffre d'affaires des coentreprises	314,3	380,3
Chiffre d'affaires y compris les coentreprises	1 063,0	1 346,5

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé exclut les produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation. L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change et s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Chiffre d'affaires de l'exercice	748,7	966,4
dont :		
- Effets de périmètre	-	-
- Effet de change	-	(19,8)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET COURS DE CHANGE CONSTANTS	748,7	946,6

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une diminution de 20,9 % par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
France	152,7	109,8
Europe	224,4	297,0
Amériques	226,8	294,1
Afrique	72,9	60,7
Asie	68,0	204,4
Moyen-Orient	3,9	0,4
Océanie	-	-
TOTAL	748,7	966,4

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Chiffre d'affaires	748 734	966 378
Produits des activités annexes	242	1 348
Produits d'exploitation	748 977	967 726
Achats consommés	(105 722)	(168 536)
Sous-traitance et autres charges externes	(403 620)	(448 552)
Frais de personnel	(239 506)	(257 953)
Impôts et taxes	(17 288)	(15 271)
Autres produits et charges opérationnels	14 263	(10 061)
Dotations aux amortissements	(13 113)	(24 614)
Dotations nettes aux provisions :		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(772)	(1 040)
Dépréciation d'actifs	17 480	2 412
Engagements de retraite et autres avantages	34	151
Risques et charges courants et non courants	48 685	9 298
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	49 418	53 560

Les produits des activités annexes s'élevaient à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2018. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 5,5 millions d'euros avant impôts. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock-options et de plans d'actions de performance.

14.1 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de la période de souscription.

14.2 Options d'achat et de souscription d'actions

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2018 ou 2017.

14.3 Actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2018 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015 l'intégralité des actions de performance attribuées à l'origine après satisfaction des conditions de performance.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2018 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs d'une allocation conditionnelle de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2018	PLAN 2017	PLAN 2016
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	81,23	73,99	66,18
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	64,12	61,10	56,17
Juste valeur du cours à la date d'attribution	78,94 %	82,71 %	84,87 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque	(0,32 %)	(0,29 %)	(0,41 %)

Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Résultat de change	-	-
Effets d'actualisation	(469)	(354)
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS NETS	(469)	(354)

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS**16.1 Analyse de la charge nette d'impôts**

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Impôts courants	(9 189)	(17 132)
Impôts différés	(843)	1 287
TOTAL	(10 032)	(15 845)

16.2 Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018
Résultat imposable	44 905
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(15 461)
Différentiel de taux (pays étranger)	9 400
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(6 399)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(3 970)
Différences permanentes et divers	6 398
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(10 032)
Taux d'impôt effectif	22,34 %

16.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	ACTIF	PASSIF	NET
	26 938	879	26 059

16.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2018 à 85,1 millions d'euros.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 4 177 milliers d'euros en 2018.

17.2 Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION**18.1 Informations financières relatives aux contrats**

L'évolution des soldes actifs et passifs sur contrats au cours de l'exercice 2018 est détaillée ci-dessous, par nature de variation.

Au cours de la période, l'évolution des soldes des actifs et passifs sur contrats s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2018
ACTIF SUR CONTRATS	
Début de la période	213 226
Variations liées à l'activité	(12 697)
Effets de périmètre	-
Autres variations (*)	733
Fin de la période	201 263
PASSIFS SUR CONTRATS	
Début de la période	182 268
Variations liées à l'activité	59 119
Effets de périmètre	-
Autres variations (*)	113
Fin de la période	241 500

(*) Les autres variations correspondent notamment aux écarts de conversion.

En 2018, la variation des actifs et passifs sur contrats est principalement liée à l'avancement des travaux.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

18.2 Carnet de commande

en millions d'euros

	EXERCICE 2018	ÉCOULEMENT (*)
Carnet de commande	1 762	29

(*) En nombre de mois d'activité moyenne.

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

en millions d'euros	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	526 756	55 922
Retenues de garanties	198 865	9 312
Paiement à terme sous-traitants et fournisseurs	8 018	75
Garanties de passifs	-	-
Soumissions	8 578	-
Cautions fiscales et douanières	2 040	-
Contrats de location simple	15 728	-
Autres engagements	76 612	28 796
TOTAL	836 597	94 105

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF

EFFECTIF MOYEN	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Ingénieurs et cadres	1 096	1 107
Non cadres	3 778	3 530
TOTAL	4 874	4 637

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 239,5 millions d'euros.

21. AUTRES INFORMATIONS

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

1/ Société mère	PAYS	% D'INTÉRÊT
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Consortio VCGP SAS	République Dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
Puente Atlántico	Panama	100
S.C Grupo 3	Chili	100
VCGP - Sdn Bhd	Malaisie	100
Water Management International	France	100
3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidée par mise en équivalence		
EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM	Chili	60
QDVC	Qatar	49
4/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers		
Aéroport de Santiago	Chili	50
Autoroute Bogota Girardot	Colombie	25
Autoroute Línea Amarilla	Pérou	33
Autoroute Maliakos-Kleidi	Grèce	11
Barrage d'Assiout	Égypte	33
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
EOLE Gare CNIT, La Défense	France	14
Grand Paris Express, ligne 14 sud	France	23
Grand Paris Express, ligne 15 sud	France	22
Hôtel Mandarin Oriental, Londres	Angleterre	50
Kingston Container Terminal	Jamaïque	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Ligne grande vitesse Sud-Europe Atlantique (SEA)	France	10
Métro de Copenhague, ligne 4	Danemark	50
Métro du Caire, ligne 3, phase 4 A	Égypte	27
Métro du Caire, ligne 3, phase 3	Égypte	27
Nouvelle Route du Littoral, La Réunion	France	20
Projet ITER - Bâtiment du réacteur Tokamak	France	15
Thames Tideway Tunnel	Angleterre	40
Tunnel de transfert d'eau potable Ho Chi Minh-Ville	Vietnam	50
Tunnel de Rijnlandroute	Pays-Bas	25
Tunnel de Shieldhall, Glasgow	Écosse	50
Station de transfert d'énergie par pompage (STEP) d'Abdelmoumen	Maroc	20
Yamal, Réservoirs LNG	Russie	50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

À l'Associé unique de la société VINCI Construction Grands Projets,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.4 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application au 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrat conclus avec les clients ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note I.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur les contrats de construction : le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans les notes I.3.1.1 et I.3.4. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par le Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2018

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la

direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 26 février 2019

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

DELOITTE & ASSOCIÉS,
Marc de VILLARTAY



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
Tél.: +33 1 47 16 47 00 – Fax: +33 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com